



FONTEVRAUD PRATIQUE

GUIDE PRATIQUE A L'ATTENTION
DES HABITANTS DE FONTEVRAUD L'ABBAYE

**GUIDE PRATIQUE A L'ATTENTION
DES HABITANTS DE FONTEVRAUD L'ABBAYE**



Quelle
INFORMATION
cherchez-vous ?

SOMMAIRE



BIENVENUE A
FONTEVRAUD
page 05



SERVICES
page 07



SERVICES
PROFESSIONNELS
page 19



COMMERCANTS
& ARTISANS
page 25



L'ABBAYE
ROYALE
page 21



OÙ
MANGER ?
page 29



LA VIE
ASSOCIATIVE
page 33



SANTÉ &
URGENCES
page 39



RÉGLEMENTATION
GÉNÉRALE
page 43



L'INDEX
page 59

BIENVENUE À FONTEVRAUD L'ABBAYE

Née au 12^e siècle d'une vallée fertile en eau et cultures, la cité de Fontevraud l'Abbaye n'a cessé de s'étendre au fil des âges autour de son Abbaye Royale. Tantôt cité monastique dirigée par des femmes, tantôt prison, cet immense édifice connaît aujourd'hui une renommée mondiale.

Mais Fontevraud l'Abbaye, c'est aussi un village dynamique, animé par différents services, commerçants, restaurateurs et associations.

Que vous soyez un éternel Fontevriste ou un nouvel arrivant, le guide que vous tenez entre les mains est fait pour vous. Il répertorie toutes les bonnes adresses, les coordonnées utiles, les différentes réglementations et toutes les informations nécessaires pour comprendre la vie et le fonctionnement du village (et pourquoi pas, y participer ?)

Laissez-vous guider au fil des pages, bonne lecture et bienvenue à Fontevraud l'Abbaye !



Population (2018) : 1562 habitants

Superficie: 14.82km²

Altitude : de 37 à 114 m - bourg 80 m

Département: Maine-et-Loire

Sous-préfecture: Saumur

Latitude: 47.182220 N

Gentilé : Fontevristes

Densité: 105.2 hab/km²

Communauté de communes:
Saumur Val de Loire

Préfecture: Angers

Longitude: 0.046389 E



Services
COORDONNÉES
UTILES

LA MAIRIE

de 8h30 à 12h, le lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 15h à 17h, le mercredi

En dehors de ces heures d'ouverture, un accueil téléphonique est assuré.

Il est également possible de prendre rendez-vous au 02 41 51 71 21.

LA POSTE

67, avenue Rochechouart
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h00
Le samedi de 10h à 12h.
Dernière levée du courrier à 12h.
Un distributeur de billet est à votre disposition, rue Robert d'Arbrissel, sur le coté de la mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale, Mme JOUTEAU Louise, reçoit sur rendez-vous dans les locaux de la mairie. Pour prendre rendez-vous, appeler à la Maison Départementale des Solidarités au 02 41 53 02 30.

2° RÉGIMENT DE DRAGONS - ARMÉE DE TERRE

Quartier de Gaulle
02 41 83 82 99

GENDARMERIE

17, Allée des Merisiers
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
02 41 51 71 03
Ouvert lundi de 8h à 12h, mercredi de 14h à 18h, samedi de 8h à 12h.
Accueil téléphonique 24h/24. N° d'urgence 17

OFFICE DE TOURISME DU SAUMU- ROIS À FONTEVRAUD

Place Saint-Michel
02 41 51 79 45
office.tourisme@fontevraud-abbaye.fr
Ce point d'accueil est à votre disposition de Pâques à la fin septembre.

EAUX SAUMUR VAL DE LOIRE

Vos services d'eau potable et d'assainissement.

SAUR :
71, avenue des Maraîchers, Saint Lambert des levées, 49400 SAUMUR
Accueil clientèle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 13h.

Courrier: SAUR - TSA 50522 - 92894 NAN-TERRE CEDEX 9

Téléphone 02 41 40 15 18 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.
Dépannage 24h/24 - 7j/7 02 44 71 05 58
www.eauxsaumurvaldeloire.fr

SERVICE TÉLÉMÉDECINE

La pharmacie est équipée d'une station de téléconsultation. Les patients peuvent consulter un généraliste sans se rendre dans un cabinet médical, les examens pratiqués sont remboursés par l'Assurance maladie.

Avant d'engager la consultation, le pharmacien procède au relevé des constantes basiques, accessibles à distances par le médecin qui peut donc réaliser des mesures supplémentaires en cours de consultation s'il l'estime nécessaire.

Pharmacie
55, avenue Rochechouart
02 41 51 71 13

SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

Parents séparés, familles en conflit : renouer le dialogue avec la médiation familiale pour trouver des accords.

Du lundi au vendredi
02 41 36 54 08
mediation.familiale@udaf49.fr
Permanences à Saumur : 161 rue des Prés.

MISSION LOCALE

Un espace d'accueil et d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et universitaire. Elle propose un accueil individualisé sur chacun des 9 cantons de sa compétence. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un accompagnement personnalisé tout au long de son parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le conseiller établit un diagnostic de la situation présentée et apporte des réponses aux questions sur l'emploi, la formation mais aussi sur le logement, la mobilité, la santé ou la citoyenneté. Il définit des axes de travail, approfondit le projet du jeune puis établit un plan d'action pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. Des ateliers et animations collectives sont organisés en lien avec des partenaires.

Permanence en mairie sur rendez-vous uniquement.
02 41 38 23 45

PHOTOCOPIES

Mairie
1, place des Plantagenêts
02 41 51 71 21
accueil-mairie.fontevraud@orange.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ;
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux ;
- différends relatifs à un contrat de travail ;
- litiges de la consommation ;
- impayés ;
- malfaçons de travaux etc

Permanence en mairie de Bagneux sur rendez-vous au 02 41 40 23 70

PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)

La commune de Fontevraud l'Abbaye se trouve au coeur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

www.parc-loire-anjou-touraine.fr

www.parcs-naturels-regionaux.fr

Maison du Parc à Montsoreau
15, Avenue de la Loire
02 41 38 38 88

LIEU DE CULTE

Paroisse Saint-Vincent-Des-Coteaux-De-Saumur

1, place de l'Église, 49400 VARRAINS
02 41 40 38 15
stvincentdescoteauxdesaumur@diocese49.org
diocese49.org

TRIBUNAL

Tribunal de Saumur
Place Saint-Michel
02 41 83 47 47

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU GRAND SAUMUROIS

25, bis Rue Seigneur
49400 Saumur
02 41 21 51 00

www.maine-et-loire.fr

COORDINATION AUTONOMIE

17, place de la Poterne
49400 Saint-Hilaire-Saint-Florent
02 41 83 22 20 ou 06 33 78 76 89

accueil@coordination-autonomie.fr
www.coordination-autonomie.fr

INTRAMUROS, C'EST QUOI ?

IntraMuros est une application à télécharger sur votre téléphone portable. Vous y trouvez toutes les informations de votre commune et de celles qui forment votre territoire local (événements, tourisme, actualités, alertes, menus cantine, associations, signaler un problème, commerces)

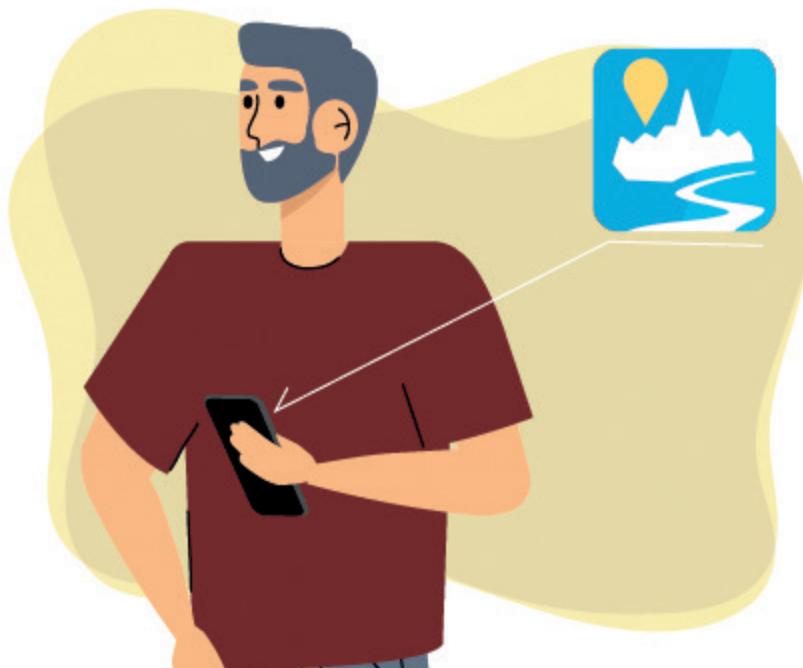
En rejoignant le réseau IntraMuros, vous profitez gratuitement des nouvelles fonctionnalités, ajoutées en fonction de vos retours.

Cette application dispose d'une interface sécurisée. Vous pouvez être contributeur : un évènement à publier, une anomalie sur la commune à signaler, parfois répondre à un sondage...

INSTALLER INTRAMUROS

Cliquez sur l'icône de téléchargement d'applications de votre smartphone (PlayStore ou Apple Store). Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets. Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.



LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La commune possède son propre site internet. Vous y retrouverez tout ce qui concerne le village, les infos en direct concernant la météo, les routes barrées, les actualités municipales et différentes infos pratiques à portée de clavier.

ADRESSE DU SITE

Rendez-vous sur www.fontevraud-abbaye.fr



ÉCOLE MATERNELLE

Contact : Madame Sandrine VINTOUSKY, directrice
42 avenue Rochechouart - Tél : 02 41 51 48 43

HORAIRES : Lundi 08H45 / 12H00 - 13H30 / 16H15
Mardi 08H45 / 12H00 - 13H30 / 16H15
Jeudi 08H45 / 12H00 - 13H30 / 16H15
Vendredi 08H45 / 12H00 - 13H30 / 16H15

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Contact : Mme Sophie LEMOINE, directrice
49 avenue Rochechouart - Tél : 02 41 51 71 57

HORAIRES : Lundi 08H50 / 12H05 - 13H35 / 16H20
Mardi 08H50 / 12H05 - 13H35 / 16H20
Jeudi 08H50 / 12H05 - 13H35 / 16H20
Vendredi 08H50 / 12H05 - 13H35 / 16H20

A partir de 16h15 et 16h20 , les enfants peuvent être inscrits à la garderie périscolaire jusqu'à 18h30 lundi mardi et jeudi, le vendredi jusqu'à 18h00.

Pour tout renseignement sur les écoles et les services périscolaires : le secrétariat de Mairie vous accueille et vous confiera un dossier complet à remplir.

COLLÈGE DE SECTEUR

Collège BENJAMIN DELESSERT
Boulevard Benjamin Delessert, 49400 Saumur
Téléphone 02 41 40 26 60

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Maison de l'enfance - 49 avenue Rochechouart
Tel. 02 41 59 11 24

Elle est gérée par le Syndicat de la Côte et mise à disposition des parents tous les jours d'école. L'accueil est assuré par deux animatrices, Mme Doucet Brigitte et Mme Delineau Florence, le matin de 7h à 8h45, le soir de 16h15 à 18h45 sauf le vendredi soir à 18h. Les inscriptions doivent se faire auprès des responsables de la garderie le jeudi de la semaine précédente.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Jessy LEVEQUE, directrice du RAM
Tel. 02 41 52 02 75 ou 06 86 01 76 80
courriel : ram.saumursud@orange.fr

Le relais assistants maternels est un lieu d'informations, d'écoute et d'échanges sur les modes de garde de la petite enfance. C'est un lieu libre et gratuit destiné aux parents, aux assistants maternels et aux personnes intéressées par cette profession. Le RAM concerne les communes de Fontevraud, Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay-Champigny.

PERMANENCE A LA MAISON DE L'ENFANCE le 4e jeudi de chaque mois
Pour les inscriptions à la Garderie ou joindre le Relais Assistants Maternels Saumur Sud :
www.syndicat-cote.fr ;
ram.saumursud@orange.fr



INSCRIPTION A L'ECOLE

Pour l'inscription de vos enfants dans les écoles, il est demandé maintenant de vous présenter en mairie, avec :

- le livret de famille ou un extrait de l'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité ou sa filiation.
- un justificatif récent du domicile.
- une pièce d'identité des parents

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

Pour que la directrice d'école enregistre votre enfant, vous devez vous présenter avec le certificat d'inscription délivré par la mairie, le livret de famille, le carnet de santé et un certificat médical délivré par le médecin.

Les enfants déjà scolarisés dans la commune n'ont pas besoin d'être réinscrits.

CANTINE MUNICIPALE

La feuille d'inscription est à déposer le jeudi matin pour la semaine suivante dans les boîtes situées dans chaque école. Le règlement des factures s'effectue par prélèvement automatique ou par paiement auprès de la trésorerie municipale de Saumur.

Nous assurons toujours deux services :

- L'un à 12h pour l'école maternelle «La Colline »
- L'autre à 12h45 pour l'école élémentaire.

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

L'association Familles Rurales Loire et Coteau s'adresse et intervient en particulier sur les communes de la Côte (Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant.)

Gérée à la fois par des bénévoles et des salariés, elle propose des activités éducatives et de loisirs encadrées par des professionnels de l'animation.

DIRECTION

24 Place des diligences
49730 MONTSOREAU
Directrice : Karelle Bertault
direction.loire.coteau@gmail.com
02 41 51 99 18

ENFANCE

Référente : Emilie Cousyn
afr.animationenfance@gmail.com
06 07 71 61 87
02 41 40 37 84

JEUNESSE

Référente : Delphine Pasquier
afr.animationjeunesse@gmail.com
02 41 40 35 88
06 64 12 94 47



ENFANCE 3-10 ANS

Les p'tites fripouilles

Les mercredis, petites vacances scolaires et deux dernières semaines d'août, nous vous accueillons au 2 rue Saumuroise, à Souzay-Champigny. Pendant les vacances de juillet, nous vous accueillons à l'école maternelle, 3 rue des martyrs à Turquant.

LES PÉRIODES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30
Repas et goûter fournis
Possibilité d'inscription à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas.

LES VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
L'accueil de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et les deux premières semaines d'août. Inscription possible par demi-journée, journée ou par semaine. Repas et goûter fournis.

PASSERELLE 9-11 ANS

La passerelle est un accueil destiné aux jeunes de 9 à 11 ans.

Cet accueil fait le lien entre le secteur de l'enfance et la jeunesse.

LES PÉRIODES SCOLAIRES

Tous les mercredis, de 7h30 à 18h30 au local du Déclic, 27 rue des abbesses, à Montsoreau.

Inscriptions préalables obligatoires, la semaine précédant la venue du jeune, par mail ou directement auprès de l'équipe d'animation.

Tous les samedis après-midi, de 14h à 18h, au foyer Yves Duteil à Fontevraud-l'Abbaye.

LES VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h, au local du Déclic, 27 rue des Abbesses, à Montsoreau.

Des veillées peuvent être également programmées.



LE DÉCLIC 11-17 ANS

Le Déclic c'est...

- Pour les jeunes de 11 à 17 ans !
- Des animations tous les mercredis, vendredis soirs et samedis après-midi pendant l'année scolaire !
- Des animations tous les jours de la semaine pendant les vacances scolaires (sauf dernière quinzaine d'août)
- Un local pour les jeunes à Montsoreau
- Plus de 80 jeunes y viennent régulièrement !

Bref... on ne s'ennuie pas !

PERIODE SCOLAIRE :

Dans le local du Déclic,
27 rue de Abbesses 49730 Montsoreau

Mercredis : 7h30-18h30

Samedis : 14h à 18h

VACANCES SCOLAIRES :

Dans le local du Déclic,
27 rue de Abbesses 49730 Montsoreau

Du lundi au vendredi : 7h30-18h00

Des veillées sont également organisées.

RÉSEAUX SOCIAUX :

Facebook : Déclic Monstoreau

Instagram : @declic.montsoreau

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est décliné en plusieurs commissions qui possèdent chacune un rôle précis. Elles sont toutes présidées par le maire.

COMMISSION VOIRIE :

Cette commission se charge de l'entretien des routes et chemins municipaux, du stationnement, de la fluidité de la circulation, de l'occupation du domaine public.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES :

Commission consultée pour l'attribution de logements, elle veille à la bonne organisation du cimetière et aux besoins des générations habitantes et collabore avec le CCAS.

COMMISSION BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT :

Cette commission contrôle, veille à la bonne santé du patrimoine, améliore le bâti, recense les espaces naturels et veille à leur sauvegarde / protection.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES :

Cette commission établit la relation avec les écoles de Fontevraud et se charge de l'organisation de la cantine municipale.

COMMISSION COMMUNICATION :

Cette commission veille à l'embellissement du village et se charge de la communication des infos sur divers supports médias.

COMMISSION VIE CITOYENNE :

Cette commission se charge de la relation avec les associations et participe à l'organisation d'événementiel. Elle intervient aussi dans l'animation de la cantine scolaire.

AUTRES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

- Commission des finances
- Commission Urbanisme, PLUI, site classé
- Commission appels d’offres
- Centre Communal d’Action Social
- Commission Communale des Impôts Directs
- Commission Caisse des écoles
- EHPAD Maison de retraite Aliénor d’Aquitaine
- Centre Nucléaire CNPE Chinon
- Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine PNR
- Syndicat de la Côte, Garderie
- Syndicat de la Côte Relais des Assistants Maternels RAM
- Correspondant Défense
- Centre Culturel de l’Ouest
-

AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE :

- Conseillers représentants de Fontevraud pour :
- Charges transférées
- Commission intercommunale des impôts directs
- Commission Emploi Formation Insertion
- Commission aménagement du territoire et habitat
- Commission solidarité santé famille
- Commission Gestion et Valorisation des déchets
- Commission Eau et Assainissement
- Groupe d’Acteurs Locaux GAL
- Commission Tourisme Patrimoine et Cavités



Services
PROFESSIONNELS

ENERGIES TURGIS - MONSSU PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ CHAUFFAGE

Patrice Turgis
111, Avenue des Roches
02 41 51 79 48

COUVERTURE CHAUVEAU

Patrice Chauveau
3, Impasse de Beaulieu
06 25 59 48 89

ENTRETIEN ESPACES VERTS

Entreprise Lambert & Soyer
Fontevraud l'Abbaye
07 86 86 30 82
06 49 67 93 44

Laboratoires Pharmaceutiques Brothier

(Pour les professionnels)
Zone Artisanale
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
02 41 53 71 00



LEVEL TERRASSEMENT

Franck Level
15, rue des Coteaux
09 61 52 92 56

PEINTURE

Bertrand Bontemps
2, Impasse de Beaulieu 06
32 67 11 65

Jessica Richard et Pierre
Antoine Fisson
06 34 19 36 47
jessicadu49@live.fr

MAÇONNERIE

Franck Dillay
46, avenue Rochechouart 02
41 38 14 57

MENUISERIE

GCMA
2. rue des Caffaux
5 20 67 64
gfe49@gmail.com



Commerces
& ARTISANS

COIFFURE MATHILDE

61, Avenue Rochechouart
 02 41 51 77 68
 coiffure-mathilde.fr

IMMOBILIER

Agence Bourbon
 6, rue du Logis Bourbon
 02 41 40 25 10
 www.agence-bourbon.com

BOULANGERIE

Les Trois Lys
 Place des Plantagenêts
 02 41 51 71 23

ABBAYE ROYALE

Abbaye Royale
 02 41 51 73 52
 www.abbayedefontevraud.com

BEBE LA SONO DJ ANIMATION

Bruno Edouard
 18, rue du 11 novembre 1918
 06 30 19 45 48

MARCHÉ

Le marché de Fontevraud a lieu le mercredi matin place des Plantagenêts, devant la mairie de 8h30 à 12h.

Commerçants présents :

- Charcuterie
- Fruits et légumes

ALIMENTATION GÉNÉRALE

PROXI
 8, place des Plantagenêts
 07 85 80 82 06
 acote49630@gmail.com
 Livraison à domicile entre 13h et 15h (à partir d'une commande de 30€ minimum)

Fermé le Lundi
 Ouvert tous les jours de 9h à 13h et de 15h à 19h15
 Dimanche de 9h à 12h30

LA TOUR DE PIZZ'

Foodtruck pizzas
 Chaque jeudi soir sur la place du 8 mai.
 06 67 76 67 62
 Facebook : La tour de Pizz - Saurmur

CHEZ BINBINOS

Foodtruck burgers, kebabs, tacos
 Chaque dimanche soir sur la place du 8 mai.
 06 52 50 27 83

ATELIER FESTINA LENTE (ENLUMINURE)

Richard LERAY
 16, allée Sainte-Catherine
 07 87 07 32 44
www.atelier-festinalente.com

SAVONNERIE ARTISANALE MARTIN DE CANDRE

Domaine de Mestré
 02 41 51 75 87
www.martin-de-candre.com

LES VITRAUX DE FONTEVRAUD

Grégori GARCIA-PÉPIN
 10, rue Robert d'Arbrissel
 06 82 13 89 52
lesvitrauxdefontevraud@live.fr

Ouverture de pâques à fin septembre, tous les jours de 14h30 à 19h.

D'octobre à Pâques, les horaires d'ouverture sont irréguliers

(interventions à l'extérieur).

ATELIER REMARQUABLE

Galerie de peinture
 Artiste Frédéric Mercier
 52, rue Robert d'Arbrissel
 06 32 04 23 45

CÉRAMISTE

Virginie BOITIAU
 4, rue Robert d'Arbrissel
 02 47 95 80 84
 06 51 62 72 03
www.boitiau.com

ARTISTE BIJOUTIÈRE

Einav BENZANO
 7, avenue Rochechouart
 07 87 07 37 07
www.einav-benzano.com





À LA RENCONTRE D'ALIÉNOR D'AQUITAINE ET DE RICHARD CŒUR DE LION

Fondée en 1101 aux confins de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, Fontevraud doit sa puissance aux Plantagenêts et à ses liens étroits avec Aliénor d'Aquitaine. Reine de France puis d'Angleterre, elle y passe notamment ses dernières années. Son gigantesque trône au cœur de l'abbatiale aux côtés de ceux d'Henri II Plantagenêt (son époux), de Richard Cœur de Lion et d'Isabelle d'Angoulême.

D'UNE ABBAYE CHÉRIE DES ROIS À UNE PRISON DES PLUS REDOUTÉES

L'abbaye est une « fondation bien singulière ». Elle est créée par le moine itinérant Robert d'Arbrissel. Très rapidement, il prend une décision révolutionnaire pour l'époque : hommes et femmes seront gouvernés par une abbesse.

Pendant sept siècles, l'abbaye accueille de nombreux nobles de sang royal. Mais la Révolution chasse tous les moines et les moniales en 1792. Napoléon transforme alors Fontevraud en l'une des plus dures prisons de France, rôle qu'elle conservera jusqu'en 1963.

FONTEVRAUD AUJOURD'HUI : ART, HISTOIRE ET PATRIMOINE

Centre Culturel de rencontre depuis 1975, l'Abbaye Royale de Fontevraud poursuit l'ambition de Cité Idéale voulue par son fondateur. Elle accueille quotidiennement visiteurs, artistes en résidence et congressistes. Programmation culturelle, expositions et innovations numériques invitent chacun à vivre sa propre expérience de Fontevraud.

HORAIRES

HAUTE SAISON

Du 1^{er} avril au 31 octobre : 10h00 - 20h00

Vacances scolaires de Noël : 10h00 - 20h00

Ouvert 7j/7

BASSE SAISON

Du 1^{er} novembre au 31 mars (Hors vacances de Noël) : 10h00 - 18h00

Fermé le mardi, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

COLLECTIONS NATIONALES MARTINE ET LÉON CLIGMAN

Le 1^{er} septembre 2017, grâce à la donation d'une partie de la collection personnelle de Martine et Léon Cligman, la Région Pays de la Loire a présenté la création d'un musée d'Art moderne au cœur de l'Abbaye Royale de Fontevraud, propriété de l'État, protégée au titre des monuments historiques.

La donation et le futur musée viennent enrichir de manière exceptionnelle la dimension patrimoniale et culturelle de Fontevraud, le plus ancien des centres culturels de rencontre, labellisé en 1976 et soutenu par le ministère de la Culture, lieu phare rayonnant sur le territoire des Pays de la Loire et bien au-delà.

UNE DONATION DE PRÈS DE 900 ŒUVRES À L'ÉTAT ET À LA RÉ- GION

Le 23 juillet 2018, l'État a reçu de Martine et Léon Cligman, pour la Région des Pays de la Loire, le don de 561 œuvres. Une seconde donation à la Région d'environ 300 objets a suivi en 2019. Cet ensemble constituera le fonds du futur musée d'Art moderne à Fontevraud.

LA COLLECTION COMPREND NOTAMMENT :

- Plus d'une centaine de peintures des 19^e et 20^e siècles, de Toulouse-Lautrec et Camille Corot à Robert Delaunay, Juan Gris, Georges Rouault, Chaïm Soutine ou Bernard Buffet
- Près de 300 dessins dont les 36 illustrations originales pour le Satyricon de Pétrone par André Derain
- Des sculptures d'Edgar Degas, d'André Derain, et surtout un ensemble remarquable de quatorze œuvres de Germaine Richier
- 88 spectaculaires verreries de Maurice Marinot
- des objets antiques et extra-européens (mésopotamiens, égyptiens et cycladiques, africains, océaniens, asiatiques et amérindiens).



© Faust



GRATUITÉ

En tant qu'habitant de Fontevraud l'Abbaye, vous bénéficiez de la gratuité d'entrée à l'Abbaye et au Musée grâce au Pass Fontevraud.

Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre à la billetterie de l'Abbaye. Le Pass est individuel. Vous pouvez en obtenir un pour chaque membre de votre famille résidant à Fontevraud.

Note : le site est également gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, les guides conférenciers, les personnes détentrices de la Carte d'invalidité et les bénéficiaires du RSA



Où

MANGER ?

LE PLANTAGENÊT

7, Place des Plantagenêts
02 41 51 71 11
www.hotel-croixblanche.com

Nombre de couverts : 48
Accueil groupe : 109
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
1 salle climatisée, 3 salles pour réunions et banquets

Grande terrasse fleurie (40 couverts)
Le Plantagenet a obtenu 3 cocottes et dé-
tient la mention Logis Bacchus.
Référéncé : Guide Michelin, Maître Restau-
rateur, Tables et Auberges de France,
Guide du Routard, Petit Futé.

LA LICORNE

Allée Sainte-Catherine
02 41 51 72 49

Nombre de couverts : 40
Accueil groupe : 30
Terrasse (25 couverts) et jardin privé

Référéncé dans : Guide Michelin, Guide du Routard, Petit Futé, Champérard, Bottin Gourmand

FONTEVRAUD - LE RESTAURANT

Le restaurant est situé dans l'Abbaye
Royale de Fontevraud
Rue Saint-Jean de l'Habit
49590 FONTEVRAUD-L'ABBAYE
02 46 46 10 20

Capacité : 45 couverts
Bar - jardin - équipement bébé (chaise
haute) - parking privé gratuit - wifi gratuit
Accessible aux personnes à mobilité réduite
Animaux non acceptés

Chef Thibaut Ruggeri : Bocuse d'Or 2013 .
Label Vignobles et découvertes
Une étoile au guide Michelin

LA TABLE DE MESTRÉ

Domaine de Mestré

02. 41 40 06 72

www.latabledemestre.com

Mail : latabledemestre@orange.fr

CHEZ MIMIE

9, Place des Plantagenêts

07 66 06 46 44

Facebook : Chez Mimie

LE DÉLICE

8, Avenue des Roches

02 41 51 71 04

Nombre de couverts : 140

Accueil groupes : 100

Accessibilité aux personnes à
mobilité réduite

Terrasse (20 couverts)



LE LOUNGE

6, Place des Plantagenêts
02 41 51 71 11
www.hotel-croixblanche.com
Grande terrasse fleurie

SNACK-BAR LE COMMERCE

Rue Robert d'Arbrissel
02 41 51 49 95
Snack bar, proche de l'abbaye et face à l'église Saint-Michel.

LE COMPTOIR DES VINS

2, place des Plantagenêts
02 41 59 83 63
lecomptoirdesvins@gmail.com
Bar à vins - Tapas

LES TROIS LYS

4, place des Plantagenets
02 41 51 71 23
Salon de thé et fouées
Nombre de couverts : 20

SALON DE THÉ « CHEZ TERESA »

6, avenue Rochechouart
02 41 51 21 24
www.chezteresa.fr
Salon de Thé
Brasserie - Restaurant

LE GARAGE

Repas sur place et vente à emporter.
22, allée Sainte Catherine
06 30 87 32 24



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT LES AÎNÉS RURAUX CLUB ALIÉNOR

Nous sommes une association dynamique et active.

Une réunion a lieu tous les 15 jours le jeudi de 14h30 à 17h30 et le mercredi une fois par mois, au Foyer Yves Duteil. Si cela vous tente, à titre d'essai, venez passer un agréable moment avec nous, c'est avec plaisir que nous vous recevrons.

Présidence : Mauricette MÉNAGÉ
 02 41 38 40 19

AMICALE DES ÉCOLES DE FONTEVRAUD

L'Amicale accueille toutes les bonnes volontés et a toujours besoin de bras et de têtes pensantes bénévoles.

Président : Michel PETERANO

ape.fontevraud@gmail.com Facebook :
 APE Fontevraud l'abbaye

LOISIRS POUR TOUS À FONTEVRAUD

Dans les activités proposés nous passons d'agréables moments de détente, de partage et de convivialité.

- Le mardi de 14h00 à 17h00 : patchwork/ couture.
- Le mercredi de 14h00 à 17h00 : dessin
- Le jeudi de 14h15 à 17h00 : encadrement (1 jeudi sur deux)

Renseignements et inscriptions sur place au Foyer Yves Duteil. Ces activités sont encadrées par une animatrice ou animateur qui partage son « savoir-faire » avec les autres.

Présidente : Réjane DEROUINEAU
 02 41 52 30 87

BIBLIOTHÈQUE ROBERT D'ARBRISSEL

La Bibliothèque Robert d'Arbrissel est située au sein du foyer Yves Duteil.

Mercredi 10h00 - 12h

Jedi 16h00 - 18h

Samedi 10h00 - 12h

La carte multimédia, gratuite pour les moins de 26 ans, 10€ annuel pour les autres, vous permet d'emprunter 15 documents jeunesse ou adulte dont 2 DVD toutes les 4 semaines. Elle vous donne accès à la médiathèque numérique.

TROGLO'SEL

Échange de services, de savoirs ou savoir-faire dans un esprit de solidarité.

catalogue.troglosel@gmail.com

Mme Jouglet

02 41 51 46 09

HAPPY GOSPEL

Sous la direction de son chef de chœur Stéphane Claire, nous nous retrouvons le jeudi au foyer Yves Duteil de 20h30 à 22h00 (de septembre à juin).

Le but est d'apprendre des chants traditionnels (Negro spirituals) ainsi que des chants de Gospel contemporains, puis de se perfectionner, tout cela dans la bonne humeur et en se faisant plaisir. Nous accueillons volontiers de nouvelles recrues !

Happy Gospel se produit en concert à l'occasion de diverses manifestations.

gospel@fontevraud-abbaye.fr.

Facebook : Happy Gospel

LOIRE VALLEY VOICES

Chorale Franco-anglophone, elle a pour but le métissage entre le chant populaire anglophone et la musique française.

Présidente : Sinh PERSIN

Secrétaire : Sylvie REEVES

sylvie.reeves@club-internet.fr

06 78 94 36 19

JUDO CLUB DU BASSIN SAUMUROIS SECTION FONTEVRAUD

Les séances sont dispensées, toute l'année, par un éducateur, diplômé d'état. Le judo permet aux plus jeunes de pratiquer une activité sportive en collectivité, d'améliorer leur motricité et surtout d'apprendre à maîtriser leur corps lors d'exercices d'opposition. Par la suite, les plus grands affinent leur technique et améliorent leur pratique lors des combats avec leurs partenaires.

Professeur : Elrick TOUSSAINT
06 14 51 35 61

Foyer Yves Duteil.
Tous les vendredis de 17h15 à 18h15 pour les 4-7 ans / de 18h15 à 19h30 pour les plus de 8 ans.

TOURISME ET CULTURE

Association à vocation de valoriser la culture et le tourisme à Fontevraud l'Abbaye à travers des animations théâtralisées, spectacles, expositions... Bien souvent en partenariat avec des artisans d'art.

Présidente : Claire GOMEZ
06 10 70 62 20
gilbert.gomez3@wanadoo.fr

BOUGEONS À FONTEVRAUD

Association de commerçants de Fontevraud l'Abbaye qui a vocation à créer des festivités et accueillir les visiteurs à travers des animations et une dynamique touristique.

Président : Fabien DUVEAU
contact@fabienduveau-vigneron.fr
06 30 87 32 24

ENTENTE COMMUNALE SPORTIVE FONTEVRAUD - MONTSOUREAU

L'Entente Communale Sportive Fontevraud-Montsoreau, affiliée à la fédération FSGT permet aux licenciés du club de participer à des compétitions de cyclisme (route ou VTT). Plusieurs membres du club ont ainsi participé à des épreuves prestigieuses comme « Les roc'h des monts d'Arée » ou « Le rock d'azur ». Des activités de VTT sont aussi organisées tous les mercredis après-midi selon un calendrier établi se-mestriellement.

Président : Denis ALIX
06 61 76 07 50
Facebook ECS49

LIGÉRIENS DE CŒUR

L'association Ligériens de cœur, créée en 2014, reconnue par la CAF comme Espace de Vie Social (agrément renouvelé en 2019 jusqu'en 2022) sur l'ensemble des communes de la Côte : Fontevraud, Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay Champigny et Candès St Martin compte près de 200 adhérents.

L'association propose et met en place :

- Accompagnement scolaire à Turquant
- Atelier co-réparation à Champigny
- Circul'livre à Montsoreau
- Groupement Achats Participatifs : Epicerie participative et Achats groupés
- IMLI (Instants Musicaux dans des Lieux Insolites)
- Jardin partagé Serre solidarité Tiers lieu
- Véhicule solidaire
- Café librairie

www.ligeriensdecœur.fr
M. Jacky ALCIDE

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE À FONTEVRAUD

Association de mise en valeur du petit patrimoine vernaculaire à travers des expositions, recherches précises, histoire du village, témoignages...

Un fascicule d'information est en vente à l'office de tourisme.

Présidente : Mme Michelle GALLÉ
patrimoinefontevraud@orange.fr

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

L'association des anciens combattants de Fontevraud l'Abbaye est une section de l'Union Nationale des Combattants (UNC) du Maine et Loire. Elle accueille aussi des adhérents de Montsoreau, de Turquant et de Varennes sur Loire.

Président : Patrice VERITÉ
06 84 20 09 81
unc.fontevraud@orange.fr

SOCIÉTÉ DES TILLEULS

Boule de fort, pétanque, palets, jeux de cartes.

Président : M. ERNDT Vincent
 06 34 27 06 47
 erndt.vincent@sfr.fr

U.C.A.I.F. (Union des Commerçants et artisans)

M. CHABENAT
 02 41 51 71 11

SYNDICAT DES CHASSEURS

La chasse est notre principale activité, qui en plus d'être un loisir, sert surtout à réguler les populations de gibiers et de nuisibles.

Président : M. SENEZAK Stéphane
 02 41 67 84 75

GENÊT D'ANJOU

Groupe folklorique de Fontevraud depuis 1976 : répétitions de danses locales qui avaient cours au 19^e siècle.

Présidente : Mme DAIGNE Evelyne
 06 08 68 98 84

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Présidente : Mme GRIGNY
 06 31 41 84 25

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE FONTEVRAUD

Présidente : Mme Sylvie DAVOINE
 02 49 98 04 22



Santé &
URGENCES

PHARMACIE

55, avenue Rochechouart
02 41 51 71 13
Mme Delphine GATILLON

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 19h30
Le samedi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Une borne de mise à jour des cartes VITALE y est à votre disposition.

POMPIERS

Composez le 18.
Centre de Secours de Fontevraud
8, place du 8 Mai 1945
02 41 51 75 54
Lieutenant Ludovic ODIAU chef de centre

HÔPITAL DE SAUMUR

100, Route de Fontevraud
02 41 53 30 30
direction@ch-saumur.fr

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

9, rue de la Bête 49730 TURQUANT
02 41 51 32 61

URGENCES

SAMU : 15

CENTRE ANTI POISON : 02 41 48 21 21

GARDES MÉDICALES : 116 117

URGENCES DENTAIRES : 17

URGENCES VÉTÉRINAIRES : 3115

VIOLENCE FEMME INFO : 3919

ENFANCE MALTRAITÉE : 119

PLANNING FAMILIAL : 09 72 39 40 50

ALCOOL INFO SERVICE : 09 80 98 09 30

TABAC INFO SERVICE : 3989

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800

MAISON DE SANTÉ DE VARENNES

8, rue de la Loire
49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Médecins généralistes :

Dr NALIN Laurence
02 41 51 72 14

Dr TARDY Christian
02 41 67 54 04

Mme FLEVIN Alisée
02 41 51 43 78

Pédicure - Podologue :

Mme ANNEREAU-GUEDON Thiphanny
02 41 67 59 85
06 62 47 38 72

Infirmiers :

Mr SAWADOGO Gaël
02 41 38 17 13
06 12 69 39 90

Mr N'GUYEN Bao
Tél : 02 41 38 17 13
06 72 20 93 57

Orthophonistes :

Mme SEURAT Héloïse
06 59 47 44 83

Mme BRAUD Delphine
06 07 74 16 23

Médecin psychiatre

Dr LEBREUILLY-PAILLARD Armelle
02 49 19 01 29

Psychologue

Mme DUFLOS Delphine
06 26 47 58 79

Réflexologue

Mme MENARD Anne-Sophie
06 26 05 84 74

Masseur - Kinésithérapeute

Mme BRUNO Rita
02 41 38 75 14

Sage-femme

Mme LESTIENNE Audrey
06 60 24 84 11

MAISON INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ DU SUD-SAUMUR (Mi3S)

27, Rue Emile Landais, 49400
Chacé
02 41 52 98 73





Réglementation
GÉNÉRALE

ÉTAT CIVIL

Secrétariat Mairie 02 41 51 71 21
 accueil-mairie-fontevraud@orange.fr

MARIAGE

Le dossier de mariage est à déposer à la mairie au moins 2 mois avant la date prévue. Le dossier doit contenir les documents suivants :

- La copie de la pièce d'identité des deux parties.
- Le justificatif de domicile des deux parties.
- La copie intégrale des actes de naissance des deux parties.
- Les informations relatives aux témoins du mariage (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession, lieu de domicile, copie de leur pièce d'identité).

PACS

Les futurs partenaires doivent fournir à la mairie leurs pièces d'identité et les documents originaux suivants :

- La convention de Pacs. Formulaire Cerfa n°15726.
- La déclaration conjointe d'un Pacs et attestations sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune. Formulaire Cerfa n°15725.
- La copie intégrale des actes de naissance des deux parties.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

Les déclarations sont faites par les pompes funèbres.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PASSEPORT

La demande doit être faite à Saumur, mairie la plus proche disposant d'une station biométrique. L'accueil des administrés se fait uniquement sur rendez-vous avec possibilité d'une pré-demande en ligne sur le site ville-saumur.fr

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au 02 41 83 30 76.

ÉLECTIONS

Inscription sur les listes électorales toute l'année en mairie ou sur service-public.fr
 Faire la demande à la mairie en fournissant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

RECENSEMENT CITOYEN

Sont concernés les garçons et les filles âgés de 16 ans de nationalité française. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire, qui facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'être ensuite convoqué à la « journée défense et citoyenneté » (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (passage du permis de conduire, présentation au baccalauréat ou au CAP...).

Présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est gérée par l'agglomération de Saumur Val de Loire.

C'est la société Kyrielle qui en a la charge.

La collecte des déchets chez les particuliers se fait chaque **mardi matin** sur la commune de Fontevraud. (Reporté au mercredi si le mardi est férié). Chaque logement a à sa disposition 2 bacs à ordures, un gris pour les déchets ménagers classiques, un jaune pour les emballages.

Les bacs jaunes et gris sont collectés alternativement une semaine sur deux selon un calendrier pré-établi. (www.saumur-aggloproprete.fr)

Les bacs doivent être sortis le lundi soir et être bien visibles et accessibles. Ils doivent être rentrés le **mardi soir au plus tard**. Les déchets et sacs posés à côté des bacs ne seront pas ramassés.

Des bacs d'apport volontaire pour les déchets papier et verre sont présents sur la commune :

- Place du 8 mai, un bac pour les ordures ménagères classiques.
- Rue du 11 novembre, un bac pour le verre, un bac pour le papier et deux bacs pour les ordures ménagères.
- Parking du Grand Clos, un bac pour le verre, un pour le papier et un pour les grands cartons d'emballage.
- Rue des Ecoteries, un bac pour le verre et un bac pour le papier.

Comme pour le ramassage chez les particuliers, les dépôts en dehors des bacs ne sont pas ramassés. Il est strictement interdit de déposer des ordures sauvages à proximité de ces bacs comme sur le reste du territoire communal.

Des conteneurs à compost sont proposés par saumur-agglo-propreté à des tarifs préférentiels. Il faut téléphoner pour réserver un bac en donnant son nom et son adresse.

02 41 50 44 67

Des déchetteries sont à votre disposition pour tous vos autres déchets encombrants. Les deux plus proches sont :

- Saumur, Le Clos Bonnet : ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.
- Saint Lambert, Bellevue : ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le dimanche de 9h30 à 12h.

Plus d'information auprès de
Kyrielle / Saumur agglopropreté,
201 Boulevard Jean Moulin 49400 Saumur.
02 41 50 44 67
accueil@agglopropre49.fr
www.saumur-aggloproprete.fr.



La déchetterie verte de Fontevraud située à la Cad'humeau est aussi à votre disposition. Pour y accéder, veuillez emprunter une clé à la mairie.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Avec le printemps, mais aussi avec les feuilles d'automne, reviennent les grands travaux de jardinage. L'arrêté préfectoral DIDD/BPEF n°80 11/03/2019 interdit le brûlage des déchets verts. Une tolérance est appliquée hors zones urbaines dans le respect des horaires et consignes de sécurité indiqués.

Par dérogation à l'interdiction, le brûlage à l'air libre par les particuliers, des déchets végétaux secs issus d'une production personnelle (sans intervention d'une entreprise d'espaces verts ou d'un paysagiste) est toléré en dehors des zones urbaines à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage et sous réserve du respect des dispositions de l'article 10.

Cette tolérance n'est accordée qu'entre 11h et 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février et de 10h à 16h30 les autres mois, hors mois faisant l'objet d'interdiction, notamment au titre du risque d'incendie.

Article 10 : Lorsqu'il est autorisé en application des articles 4 et 8 de l'arrêté préfectoral, le brûlage à l'air libre de produits et de résidus végétaux ne peut être toutefois mis en œuvre :

- En cas de prévision ou de constat d'un épisode de pollution
- En cas de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction ou d'une voie ouverte à la circulation
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation ou construction ainsi que des routes, autoroutes ou voies ferrées.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute ligne aérienne d'électricité et de téléphone
- A une distance inférieure à 50 mètres d'un gazoduc ou oléoduc.

Aucun feu ne peut être allumé à l'intérieur et à moins de 200m des zones boisées (sauf dérogation)

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté sont passibles d'une amende de 3^e classe en zone urbaine et rurale et de 4^e classe en zone boisée.

URBANISME

DÉCLARATION DE TRAVAUX

AUTORISATION D'URBANISME

La commune de Fontevraud l'Abbaye est couverte par le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) secteur Saumur Val de Loire, d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), d'un Site classé.

Cette catégorisation autorise, lors d'un projet de rénovation ou de construction de bâtiment de conserver l'identité patrimoniale. Cela permet ainsi de bénéficier d'une harmonisation et d'une esthétique globale qui met le village en valeur.

En fonction du type de projet, **il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.**

Toutes les modifications d'aspect extérieur doivent obligatoirement être déclarées en Mairie. Un formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux. Toute demande reçoit une réponse et en aucun cas les travaux ne peuvent être entrepris avant autorisation.

Les règles d'urbanisme sont différentes suivant les secteurs et l'ensemble des dossiers sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



INVENTAIRE	TOITURES	FAÇADES
IMMEUBLES REMARQUABLES	RESTAURATION À L'IDENTIQUE	
IMMEUBLES DE QUALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Pente conservée • Ardoises naturelles • Panneaux solaires non-visibles de l'espace public 	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre ou maçonnerie enduite • Encadrements en pierre
IMMEUBLES DE FAIBLE INTÉRÊT	Idem constructions neuves du secteur dans lequel il se trouve	

INVENTAIRE	MENUISERIES
IMMEUBLES REMARQUABLES	RESTAURATION À L'IDENTIQUE
IMMEUBLES DE QUALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Fenêtre : bois peint ; alu coloré si profils idem bois ; PVC interdit • Volets : bois peint ; alus et PVC interdits ; alu autorisé si non visible de l'espace public • Portes : bois peint
IMMEUBLES DE FAIBLE INTERET	Idem constructions neuves du secteur dans lequel il se trouve

TOITURES

FAÇADES

<p>1. BOURG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pans parallèles à la rue • Ardoises naturelles • Panneaux solaires non-visibles de l'espace public 	<ul style="list-style-type: none"> • Maçonnerie enduite ou pierre
<p>2. VILLAGES RUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pans parallèles ou perpendiculaire à la rue • Ardoises naturelles • Panneaux solaires non-visibles de l'espace public • Couverture photovoltaïque sur bâtiments agricoles et artisanaux interdite 	<ul style="list-style-type: none"> • Maçonnerie enduite ou pierre
<p>3. ZONE PAYSAGÈRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions limitées aux extensions et constructions nécessaires aux services publics • Réglementation idem secteur «Villages-Rues» • Panneaux solaires non-visibles de l'espace public • Couverture photovoltaïque sur bâtiments agricoles et artisanaux interdite 	
<p>4. ZONE DE COVISIBILITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pans parallèles ou perpendiculaire à la rue • Ardoises naturelles • Panneaux solaires non-visibles de l'espace public • Couverture photovoltaïque sur bâtiments agricoles et artisanaux interdite 	<ul style="list-style-type: none"> • Maçonnerie enduite ou pierre
<p>ARCHITECTURE CONTEMPORAINE</p>		<p>Soumise à la commission locale</p>

MENUISERIES

HAUTEURS

CLÔTURES

<ul style="list-style-type: none"> • Fenêtre : bois peint ; alu coloré si profils idem bois; PVC interdit • Volets : bois peint ; alus et PVC interdits ; alu autorisé si non visible de l'espace public • Portes : bois peint 	<p>R + 1.7 m</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mur plein en pierres, parement pierres • Muret (1.20m maxi) en pierres, parement pierre. Avec ou sans grille, avec végétation.
<ul style="list-style-type: none"> • Fenêtre : bois peint ; alu coloré si profils idem bois; PVC interdit • Volets : bois peint ; alus et PVC interdits ; alu autorisé si non visible de l'espace public • Portes : bois peint 	<p>R + 1.7 m</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mur plein en pierres, parement pierres • Muret (1.20m maxi) en pierres, parement pierre. Avec ou sans grille, avec végétation.
	<p>non réglementée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mur en pierre existant conservé • Haie végétale avec ou sans grillage
<ul style="list-style-type: none"> • Fenêtre : bois peint ; alu coloré si profils idem bois; PVC interdit • Volets : bois peint ; alus et PVC interdits ; alu autorisé si non visible de l'espace public • Portes : bois peint 	<p>R + 1.7 m</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mur plein en pierres, parement pierres • Muret (1.20m maxi) en pierres, parement pierre. Avec ou sans grille, avec végétation.

Les couleurs proposées ci-joint sont des orientations possibles ; d'autres choix de couleurs sont envisageables. Certains critères sont également à prendre en compte dans le choix de la couleur des menuiseries: l'insertion du bâti dans son environnement, l'époque de construction et la coloration de l'habitat voisin... Les gammes colorées peuvent être très variées. Les vernis, les marrons et les tons bois sont à proscrire.

BÂTIMENTS TRADITIONNELS

FENÊTRES, VOLETS, PORTES



RAL 1015



RAL 6011



RAL 9016



RAL 6021



RAL 7032



RAL 6034



RAL 7035



RAL 5024



RAL 7038



RAL 7044

PORTAILS ET GRILLES



RAL 7031



RAL 6009



RAL 6012



RAL 3011

ENDUITS DE FAÇADES



NUANCIER	PAREX	WEBER & BROUTIN	EGID	PRB
E4	R40 pétale rose	049 ocre rouge	073 ocre rouge	191 calédonie
E5	T90 terre rosée	086 ocre rose	275 greige	020 val de loire
E6	T80 beige	221 greige soutenu 212 terre beige	269 tuffeau vert	021 vallée de sèvre
E7	070 ocre clair	304 ocre doré	186 orange pastel	017 champagne
E8		215 ocre rompu	085 marron	518 kenya
E9	T60 terre feutrée	105 brun vert	201 brun vert	040 cevennes

DEVANTURES COMMERCIALES



BÂTIMENTS AGRICOLES & INDUSTRIELS



BARDAGES

Pour les bardages bois, on privilégiera les essences de bois imputrescibles comme le mélèze, le douglas, le châtaignier...



ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET FOSSÉS

Les riverains de la voie publique doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un passant ne chute. De même, en cas de neige abondante, les habitants doivent déneiger devant chez eux pour permettre le passage des piétons en raclant et balayant le trottoir ou la chaussée au droit de leur propriété.

Afin d'éviter la formation de verglas, il est conseillé de répandre du sable ou des copeaux de bois.

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant de sa propriété. Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Chaque propriétaire doit donc procéder à un entretien régulier du talus de fossé au droit de sa propriété. Ceci afin de permettre l'évacuation des eaux dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et la préservation de la qualité des cours d'eau.



NUISANCES SONORES

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Article 17 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



ABEILLES, GUÊPES OU AUTRES HYMÉNOPTÈRES

Les pompiers n'interviennent plus en cas de présence d'hyménoptères, il faut s'adresser à une entreprise privée. L'intervention est payante, à la charge du demandeur.

ABEILLES

En cas de présence d'essaims d'abeilles pouvant être récupérés, il convient d'appeler l'un des apiculteurs suivants :

M. LÉGER - 02 47 95 54 66

M. PALLARD - 02 41 50 43 91

(St Hilaire St Florent)

M. SYLVESTRE 06 88 14 62 50 (Les Ulmes)

FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est une espèce invasive dont les nids doivent être détruits. Si vous constatez la présence d'un tel nid, merci de le déclarer à la Mairie.

Vous devez vous adresser à l'un des professionnels indiqués ci-dessous. Une participation de 50€ est accordée par la commune (sur présentation de la facture et d'un RIB).

RATS

Pour une dératisation, il faut s'adresser à une entreprise privée. L'intervention est payante, à la charge du demandeur.

Les trois entreprises les plus proches pour information:

Monsieur Christian PAVILLON 06 85 51 31 12
(Saumur)

P.H.B 49 (Saint Mathurin sur Loire) 02 41 91 90 16
ou 06 10 02 27 43

T3D (Le Pin en Mauges)
02 41 51 57 28 93 ou 06 87 26 67 92

ANIMAUX ERRANTS

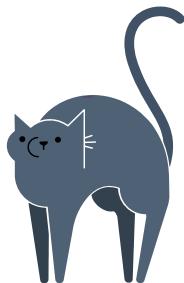
La divagation des animaux est interdite. L'amende fixée par arrêté municipal est de 50€.

Les chiens errants seront mis dans un premier temps au chenil communal et les frais de garde seront facturés aux propriétaires.

UNE OBLIGATION LÉGALE

Chiens et chats appartiennent à la catégorie des carnivores domestiques, dont l'identification dépend de l'I-CAD. L'identification est obligatoire en France pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 et les chats nés après le 1er janvier 2012. En cas de cession d'un animal non encore identifié (don ou vente), elle est à la charge du cédant.

Surtout, l'identification d'un animal est la seule manière d'attester l'identité et les coordonnées de son propriétaire. Si votre chien ou votre chat se perd ou est accidenté, c'est grâce à elle que vous pourrez le retrouver ! N'oubliez donc pas de signaler tout changement de coordonnées si vous déménagez ou changez de téléphone. Si votre animal est retrouvé errant et qu'il n'est pas identifié, la mairie vous demandera de le faire dans les plus brefs délais et sous condition



MALTRAITANCE ANIMALE & ABANDON

Le 29 janvier 2021, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale a été renforcée.

Article 8 : Les peines pour maltraitance sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende si les faits ont entraîné la mort de l'animal. En outre, sont sanctionnés les actes commis contre les animaux sauvages, lorsque ces derniers sont apprivoisés ou tenus en captivité, et non plus seulement ceux commis contre les animaux domestiques.

Articles 9 et 10 : un stage de sensibilisation et une peine complémentaire d'interdiction de détention d'animal sont à destination des personnes condamnées pour maltraitance.

L'abandon d'un animal dans des conditions le mettant en péril sera également une circonstance aggravante.

DÉCLARATION ANIMAUX 1^{ÈRE} ET 2^È CATÉGORIE

Il est impératif de déclarer à la mairie les chiens dangereux, de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

La définition de chiens dangereux et les obligations qui sont faites aux propriétaires sont définies par la loi du 6 janvier 1999 et l'arrêté interministériel du 27 avril 1999.



A

ABBAYE (21 ; 22 ; 23 ; 24)
 ALIMENTATION GÉNÉRALE (26)
 AMICALE DES ÉCOLES DE FONTEVRAUD (34)
 ANIMAUX (58)
 ARTISANS D'ART (27)
 ARTISTE BIJOUTIÈRE (27)
 ASSISTANTE SOCIALE (08)
 ASSISTANTS MATERNELS (13)
 ASSOCIATIONS (33)
 ASSOCIATION FAMILLE RURALES (15)
 AUTORISATION D'URBANISME (47)
 ATELIER FESTINA LENTE (21)

B

BÂTIMENTS (47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 51 ; 52)
 BIBLIOTHÈQUE (35)
 BOUGEONS À FONTEVRAUD (36)
 BOULANGERIE (26)
 BRÛLAGE DES DÉCHETS (46)

C

CARTE D'IDENTITÉ (44)
 CANTINE (14)
 CÉRAMISTE (27)
 CHAUFFAGISTE (20)
 CHEZ MIMIE (31)
 COIFFEUR (28)
 COLLÈGE (13)
 CLUB ALIENOR (34)
 COMPTOIR DES VINS (32)
 CONCILIATEUR DE JUSTICE (10)
 COUVERTURE (20)

CENTRE ANTI POISON (41)
 CHORALE (35)

D

DÉCLIC [LE] (16)
 DÉLICE [LE] (31)
 DÉCLARATION DE DÉCÈS (44)
 DJ (26)

E

EAUX SAUMUR VAL DE LOIRE (08)
 ÉCOLES (13 ; 14)
 ENFANCE (15)
 ENTRETIEN TROTTOIRS ET FOSSÉS (55)
 ENTENTE COMMUNALE SPORTIVE (36)
 ÉLECTRICIEN (20)

F

FONTEVRAUD L'ABBAYE (05)
 FONTEVRAUD LE RESTAURANT (31)
 FOODTRUCK (26)

G

GARDERIE PÉRISCOLAIRE (13)
 GENDARMERIE (08)
 GESTION DES DÉCHETS (45)

H

HAPPY GOSPEL (35)
 HÔPITAL (41)

I

IMMOBILIER (26)
 INFIRMIERS (40)
 INFORMATIQUE (26)
 INSCRIPTION ÉCOLE (13)
 INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALES (44)
 INTRAMUROS (11)

J

JEUNESSE (16)
 JUDO CLUB (36)

K

KINÉSITHÉRAPEUTE (40)

L

LIGÉRIENS DE CŒUR (37)
 LOISIRS POUR TOUS (34)
 LOUNGE [LE] (32)

M

MAÇONNERIE (20)
 MAISON DE SANTÉ
 MAISON DES SOLIDARITÉS (10)
 MAIRIE (08)
 MARIAGE (44)
 MASSEUR (40)
 MÉDECINS (40)
 MÉDIATION FAMILIALE (09)
 MISSION LOCALE (09)

N

NUISANCES SONORES (54)
 NUISIBLES (56)

O

OFFICE DU TOURISME (08)
 ORTHOPHONISTE (38)

P

PACS (44)
 PARC NATUREL RÉGIONAL (12)
 PÉDICURE (40)
 PEINTRE (20)
 PHARMACIE (41)
 PODOLOGUE (40)
 POMPIERS (39)
 POSTE (08)
 PLOMBIER (?)

Q**R**

RÉFLEXOLOGUE (40)
 RÉGIMENT ARMÉE DE TERRE (08)
 RESTAURANT (30-31)

S

SAGE-FEMME (40)
 SALON DE THÉ (32)
 SAMU (39)

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (37)
SAVONNERIE (27)
SITE INTERNET (12)
SNACK-BAR (32)
SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (40)

T

TABLE DE MESTRÉ [LA] (31)
TÉLÉMÉDECINE (09)
TERRASSEMENT (20)
TOURISME ET CULTURE (31)
TROIS LYS [LES] (32)

U

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (38)
URBANISME (47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 51 ; 52)
URGENCES (39)

V

VÉTÉRINAIRE (39)
VIOLENCES (10)
VITRAUX DE FONTEVRAUD (27)

W

X

Y

Z

MAIRIE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE

1 Place des Plantagenets

02 41 51 71 21

accueil-mairie.fontevraud@orange.fr

www.fontevraud-abbaye.fr

